

**1. Conseil**

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Adoption de l'ordre du jour
- 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 3 octobre 2023
- 1.4 Adoption du procès-verbal de la séance extraordinaire du 30 octobre 2023

**2. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour**

**3. Organismes paramunicipaux**

- 3.1. RIGMRBM
- 3.2. MRC — CLD

**4. Administration et finances**

- 4.1. Rapport du directeur général
- 4.2. Approbation des comptes à payer
- 4.3. Dépôt de la liste des engagements
- 4.4. Dépôt des états comparatifs des revenus et des dépenses
- 4.5. Dépôt de déclarations d'intérêts pécuniaires
- 4.6. Institution financière, chèques et effets bancaires – Autorisation de signature
- 4.7. Règlement n° 480-23 modifiant le règlement n° 437-21 sur la tarification des biens et services de la Ville de Dunham – Avis de motion et dépôt du projet
- 4.8. Offre de services professionnels de services juridiques en 2024
- 4.9. Contrat de licence et d'abonnement – Edilexpert – Renouvellement
- 4.10. Redécoupage des districts électoraux

**5. Voirie — Travaux publics**

- 5.1. Mandat à l'Union des municipalités du Québec – Achat de chlorure utilisé comme abat-poussière pour l'année 2024
- 5.2. Dépôt d'une demande d'aide financière au Programme d'aide financière au développement des transports actifs dans les périmètres urbains (TAPU) du ministère des Transports
- 5.3. Adjudication du contrat résultat de l'appel d'offres sur invitation numéro 2023-030 – Service de déneigement de certains chemins dans le secteur du lac Selby avec la fourniture et l'épandage d'abrasifs
- 5.4. Entente intermunicipale visant à installer et entretenir des abribus sur le territoire de la Ville – Autorisation de signature
- 5.5. Entente intermunicipale relative à l'entretien hivernal du chemin Saint-Ignace, une partie du 10<sup>e</sup> rang et du chemin Pilon
- 5.6. Transport de matière en vrac
- 5.7. Centre d'acquisitions gouvernementales – Dispositions de biens

**6. Urbanisme**

- 6.1. Désignation de fonctionnaires et d'adjoints chargés de faire l'application du règlement de contrôle intérimaire 07-0823 relativement à certains milieux humides et forestiers d'intérêt – Autorisation
- 6.2. Inspecteur municipal – Nomination d'un fonctionnaire désigné
- 6.3. Demande de dérogation mineure DM-23-08 pour la propriété située au 45, rue Portneuf
- 6.4. Dépôt du rapport de rétroaction pour le règlement n° 476-23

- 6.5. Règlement n° 479-23 modifiant le règlement n° 385-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'intégrer la zone R-11 au règlement – Dépôt du projet
- 6.6. Règlement n° 479-23 modifiant le règlement n° 385-19 relatif aux plans d'implantation et d'intégration architecturale (PIIA) afin d'intégrer la zone R-11 au règlement – Adoption du premier projet
- 6.7. Demande d'autorisation à la CPTAQ pour la conversion d'une église en résidence – Lot 3 979 483 du cadastre du Québec situé au 1626, chemin Hudon

**7. Environnement et hygiène du milieu**

- 7.1. Adoption des prévisions budgétaires 2024 – Zone-Éco (RIGMRBM)
- 7.2. Adoption du plan triennal d'immobilisation 2024-2026 – Zone-Éco (RIGMRBM)
- 7.3. Services de gestion des équipements 2024-2026 – AddEnergie – Renouvellement
- 7.4. Tarif borne de recharge électrique

**8. Culture — Promotion touristique**

- 8.1. Dépôt d'une demande de subvention au PAFIRSPA

**9. Sports et Loisirs**

- 9.1. Entente en matière de loisirs avec la Ville de Granby

**10. Sécurité publique – Communications**

- 10.1. Demande d'aide financière pour la formation des pompiers dans le cadre du Programme d'aide financière pour la formation des pompiers volontaires ou à temps partiel du ministère de la Sécurité publique
- 10.2. Règlement n° 473-23 décrétant des dépenses et un emprunt pour la préparation des plans et devis de la nouvelle caserne de pompiers – Avis et motion et dépôt du projet

**11. Subventions — Appuis — Participations**

**12. Informations du conseil**

**13. Varia**

**14. Questions du public**

**15. Clôture de la séance**

**\* PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC ET DÉCORUM**

1. Le(la) citoyen(ne) qui a reçu le droit de parole du maire doit se nommer avant de poser sa question.
2. La question s'adresse toujours au maire et si le maire juge qu'il est préférable qu'un conseiller(ère) donne la réponse, il lui cédera la parole.
3. Aucun(e) conseiller(ère) ne peut s'adresser au maire, à un autre conseiller(ère) ou à un(e) citoyen(ne), sans l'autorisation du maire.
4. Tout(e) citoyen(ne) qui utilisera un langage abusif sera expulsé(e).
5. Tout(e) citoyen(ne) qui insulte un(e) autre citoyen(ne) qui émet un commentaire sera expulsé(e).
6. Tout(e) conseiller(ère) qui manquera de civisme et/ou de respect à ses pairs ou concitoyens(ennes) sera sanctionné(e) selon le code.
7. Le maire se réserve le droit de mettre un terme à toute discussion qui se prolonge inutilement et/ou à la période de question.